



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Kosovo

Question au Gouvernement n° 1281

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Viollet.

M. Jean-Claude Viollet. M. le ministre délégué à la coopération ayant répondu à une partie de la question que je souhaitais poser, je m'adresserai à M. le ministre des affaires étrangères pour reprendre une partie de cette question et la poursuivre.

Monsieur le ministre, hier, devant la représentation nationale, M. le Premier ministre indiquait les modalités de notre participation financière et matérielle à l'aide humanitaire d'urgence apportée aux réfugiés fuyant le climat de haine et de terreur du régime de Slobodan Milosevic. Cette mobilisation de nos forces militaires, des organisations humanitaires et des opinions publiques traduit notre attachement aux valeurs de liberté et d'humanisme.

M. le ministre délégué à la coopération est revenu à l'instant sur les mesures mises en oeuvre afin de prévoir des structures adaptées à des conditions d'accueil décentes, respectant les normes sanitaires pour ces milliers d'hommes, de femmes et d'enfants exposés tant aux aléas climatiques qu'aux risques épidémiques.

Au-delà, et conformément à notre volonté de ne pas éloigner la population kosovar de sa terre natale, afin de prévenir tout risque de déstabilisation de cette région, il me semble qu'il est de notre devoir d'assurer à l'Albanie, à la Macédoine et au Monténégro une première aide économique d'urgence et, plus encore, de leur proposer, dans un cadre européen, un engagement structuré sur le plan de la coopération économique et du développement.

Enfin, nos concitoyens ne sont pas restés insensibles au drame qui se déroule dans les Balkans. A côté de l'engagement sur place des autorités publiques et des ONG, les collectes de fonds, de denrées, de vêtements se multiplient et sont une autre expression de cette chaîne humanitaire et de solidarité entre les peuples.

Hier, M. le Premier ministre a donné son accord pour l'accueil temporaire sur notre sol d'un certain nombre de personnes déplacées qui en feraient la demande, évoquant une action particulière en faveur des blessés, des personnes malades et des handicapés. Aujourd'hui, nombreux sont les Français disposés à les recevoir, et il apparaît opportun que le Gouvernement définisse rapidement un cadre.

Pouvez-vous nous indiquer, au-delà de la mise en oeuvre de l'aide humanitaire sur le terrain et des perspectives de son développement pour les jours qui viennent, les mesures concrètes déjà prises en matière d'aide économique d'urgence à l'Albanie, à la Macédoine, au Monténégro, ainsi que, à plus long terme, les mesures qui pourraient être envisagées en matière de coopération et d'aide au développement de ces pays ?

Pouvez-vous nous donner des détails sur la mise en oeuvre concrète de l'accueil de réfugiés sur notre territoire ?

Enfin, au-delà des perspectives humanitaires, militaires et diplomatiques de ce conflit, pouvez-vous nous expliquer comment vous analysez aujourd'hui les récentes déclarations des autorités yougoslaves appelant à un cessez-le-feu unilatéral ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères. En ce qui concerne l'aide humanitaire, monsieur le député, comme l'a annoncé le Premier ministre et répété M. Josselin, la France a été au premier plan, à la fois sur le terrain - la situation étant différente en Albanie et en Macédoine, les problèmes et les demandes des gouvernements n'étant pas les mêmes, et même contraires -, à Genève et à Bruxelles, pour que s'organisent

très rapidement la concentration, l'acheminement et la coordination des secours et pour que les déportés - puisque le terme de réfugiés est impropre - trouvent au plus tôt une issue à leur situation. Cet effort est engagé. Il y a demain une réunion importante à Bruxelles, au cours de laquelle nous allons répondre aux questions que vous posez et notamment décider de la forme la plus adéquate de l'aide à apporter à l'Albanie, à la Macédoine, mais aussi, ne l'oublions pas, au Monténégro. Je viens d'avoir il y a quelques minutes au téléphone le président du Monténégro. Il m'a demandé un soutien politique et concret. Nous le lui apporterons.

Nous avons hier appris que, d'une façon unilatérale, les autorités de Belgrade annonçaient qu'elles cessaient un feu qu'elles n'auraient jamais dû ouvrir sur les habitants de Kosovo. C'est ce qui a fait partir les habitants du Kosovo, et pas autre chose !

Logiquement, nous avons répondu par un certain nombre de questions, tout en prenant acte naturellement de cette annonce dont nous voudrions savoir si elle est concrétisée sur le terrain.

Il appartient aux autorités de Belgrade de nous prouver tout de suite que c'est une réalité et que toutes les actions menées pour terroriser la population ont été immédiatement stoppées. Sont-elles prêtes à ce que l'on vérifie l'arrêt immédiat de toute action offensive, de toute action de répression ?

Au-delà, parce que cela forme un tout, sont-elles prêtes à un retrait des troupes militaires, paramilitaires et de police dans le Kosovo, au minimum au niveau fixé en octobre dernier ? Sont-elles prêtes à proclamer immédiatement le droit au retour des réfugiés, qui ne demandent que cela, qui ne veulent pas être dispersés, qui veulent aujourd'hui rester proches du Kosovo et y revenir dès que possible, mais en sécurité, et commencer à le mettre en oeuvre ?

Les autorités de Belgrade acceptent-elles de revenir dans un cadre politique, notamment à partir des accords de Rambouillet, ce à quoi nous travaillons en ce moment pour préparer l'avenir avec les autres diplomaties occidentales et en liaison étroite avec nos partenaires russes ?

Sont-elles prêtes à accompagner cette démarche politique du rétablissement de la sécurité sur le sol, dont on voit bien, plus encore qu'il y a quelques jours, après cette démonstration par l'absurde, le tragique et l'horreur, qu'elle est inséparable de tout accord politique ?

Telles sont les questions que nous avons posées en réponse à ce qui est pour le moment une seule annonce, partielle. Qui pourrait contester de telles interrogations ? Nous attendons les réponses. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Viollet](#)

Circonscription : Charente (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1281

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 1999, page 3365

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 8 avril 1999